Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/052 portant désignation des représentants de la CA2C au SIDEN-SIAN

Membres présents (70) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Membre excusée (1) : DISDIER Mélanie

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

Délibération 2026/052 portant désignation des représentants de la CA2C au SIDEN-SIAN

Le SIDEN-SIAN réunit les Syndicats Intercommunaux de Distribution d'Eau et d'Assainissement du Nord et exerce sur tout ou partie de son territoire d'intervention l'ensemble des compétences suivantes : l'eau potable et industrielle, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et les eaux pluviales.

Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, il s'est doté d'une régie, NORÉADE, à personnalité morale et autonomie financière.

Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN est composé selon les dispositions de l'article VII de ses statuts qui prévoient que chaque collectivité membre est, pour une compétence transférée, représentée directement ou indirectement au Comité du SIDEN-SIAN par un ou plusieurs délégués titulaires sans suppléant.

Pour chaque compétence, la désignation des Délégués au Comité est effectuée :
- Soit par l'Assemblée Délibérante des communes ou établissements publics membres concernés (désignation directe),
- Soit par un collège de "Grands Électeurs" constitué à cet effet par compétence à l'échelon d'un arrondissement ou de plusieurs arrondissements regroupés en collège dit départemental (désignation indirecte). Dans ce cas, les Assemblées Délibérantes des communes ou établissements publics membres désignent leurs "Grands Électeurs" appelés à constituer ce collège. Ce sont alors les Délégués désignés par ce collège qui représenteront, au sein du Comité du SIDEN-SIAN, l'ensemble des membres ayant contribué à la formation de ce collège pour la compétence au titre de laquelle il a été constitué.

Selon les termes de la législation en vigueur, les EPCI à fiscalité propre et les syndicats adhérents du SIDEN-SIAN doivent désigner leurs "Délégués" ou leurs "Grands Électeurs" au sein de leur organe délibérant ou au sein des Conseils Municipaux de leurs communes membres sous réserve qu'ils ne soient pas employés par le SIDEN-SIAN ou ses Régies NORÉADE.

Conformément à l'article VII des statuts du SIDEN-SIAN, la CA2C dispose de :
- 6 représentants titulaires au titre de la compétence eau potable ;
- 6 représentants titulaires au titre de la compétence assainissement ;
- 42 grands électeurs au titre de la compétence assainissement non collectif ;
- 44 grands électeurs au titre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion ou la représentation-substitution de notre établissement public au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences "Eau Potable", "Assainissement Collectif", "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Assainissement Non Collectif",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, notre établissement public est tenu de procéder à la désignation de 6 délégués chargés de le représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN pour la compétence "Eau potable" et 6 délégués pour la compétence "Assainissement Collectif",

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, notre établissement public est tenu de procéder à la désignation de 42 Grands Électeurs pour la compétence "Assainissement Non Collectif" et 44 Grands Électeurs pour la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines". Ces Grands Électeurs

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

seront appelés à constituer, pour chaque compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ces collèges ont pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de ces compétences, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Considérant que, conformément aux articles L. 5711-1 et L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le choix de l'organe délibérant de l'intercommunalité dotée d'une fiscalité propre peut porter soit sur l'un de ses membres, soit sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Considérant que les nominations s'effectuent selon la procédure du scrutin secret uninominal à trois tours, avec la possibilité pour le conseil communautaire, à l'unanimité, de décider de ne pas procéder par scrutin secret, conformément aux dispositions introduites par la loi « 3DS » du 21 février 2022, codifiées à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :

- **Désigner les 6 représentants titulaires au SIDEN-SIAN en matière d'eau potable comme suit :**

1	M. Aymeric DEMADE
2	Mme Véronique NICAISE
3	M. Frédéric BRICOUT
4	M. Olivier DESCAMPS
5	M. Patrice QUEVREUX
6	M. Pascal PAQUET

- **Désigner les 6 représentants titulaires au SIDEN-SIAN en matière d'assainissement collectif comme suit :**

1	M. Aymeric DEMADE
2	Mme Véronique NICAISE
3	M. Frédéric BRICOUT
4	M. Olivier DESCAMPS
5	M. Pierre LAUDE
6	M. Pascal PAQUET

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

2026/

- **Désigner les 42 grands-électeurs au SIDEN-SIAN en matière d'assainissement non collectif comme suit :**

1	M. André BISIAUX	AVESNES-LES-AUBERT
2	M. Jean-Félix MACAREZ	BAZUEL
3	Mme Evelyne VIREMOUNEIX	BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS
4	M. Géry HERMANT	BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
5	M. Gaétan BOISDENGHIEN	BERTRY
6	M. Paul SOUPLY	BETHENCOURT
7	M. Pascal DHERBECOURT	BÉVILLERS
8	Mme Audrey TERLYNCK	BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS
9	M. Bruno LECLERCQ	BRIASTRE
10	M. Julien GOEMAERE	BUSIGNY
11	Mme Sandrine HOTTON	CARNIÈRES
12	M. Nathan LEROY	CATILLON-SUR-SAMBRE
13	M. Christophe BOUTHORS	CATTENIÈRES
14	M. Frédéric BRICOUT	CAUDRY
15	Mme Renelle BRISSEZ	CAULLERY
16	M. Jean-Marc RAMETTE	CLARY
17	Mme Chantal CARRE	DEHÉRIES
18	M. Pierre LAUDE	ELINCOURT
19	M. Matthieu LEFER	ESTOURMEL
20	Mme Emilie POTIER	HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS
21	M. Michel DROUVROY	HONNECHY
22	M. Jean-Luc WATREMETZ	INCHY-EN-CAMBRÉSIS
23	M. Aymeric DEMADE	LA GROISE
24	M. Olivier DESCAMPS	LE CATEAU-CAMBRÉSIS
25	M. André FERNEZ	LE POMMEREUIL
26	Mme Monique LESNE SETIAUX	MARETZ
27	Mr Yannick DUTILLEUL	MAUROIS
28	M. Michel HENNEQUART	MAZINGHIEN
29	M. Cédric SALEMBIER	MONTAY
30	M. Julien TAISNE	NEUVILLY
31	M. Bruno VILLAIN	ORS
32	M. Jean-Pierre RICHEZ	REUMONT
33	M. Pascal GERARD	SAINT-AUBERT
34	Mme Véronique NICAISE	SAINT-BENIN
35	M. Gérard QUENNESSON	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
36	M. Henri QUONIOU	SAINT-SOUPLET-ESCAUFOURT
37	M. Stéphane JUMEAUX	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS
38	Mme Marie-Christine LANDA	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS
39	M. Emmanuel TAMBOISE	TROISVILLES
40	M. Patrice QUEVREUX	VILLERS-OUTRÉAUX
41	Mme Axelle DOERLER	VILLERS-OUTRÉAUX
42	M. Yves WAYEMBERGE	WALINCOURT-SELVIGNY

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

2026/

- **Désigner les 44 représentants au SIDEN-SIAN en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) comme suit :**

1	M. Jean-Félix MACAREZ	BAZUEL
2	Mme Evelyne VIREMOUNEIX	BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS
3	M. Géry HERMANT	BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
4	M. Gaétan BOISDENGHIEN	BERTRY
5	M. Paul SOUPLY	BETHENCOURT
6	M. Pierre-Henri DUDANT	BEVILLERS
7	M. Pascal DHERBECOURT	BÉVILLERS
8	M. Vincent BRICOUT	BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS
9	M. Romain PLUVINAGE	BRIASTRE
10	M. Christophe LEBRUN	BUSIGNY
11	Mme Sandrine HOTTON	CARNIÈRES
12	M. Nathan LEROY	CATILLON-SUR-SAMBRE
13	M. Daniel FORRIERES	CATTENIERES
14	M. Clément DELMOTTE	CATTENIÈRES
15	M. Frédéric BRICOUT	CAUDRY
16	Mme Renelle BRISSEZ	CAULLERY
17	M. Jean-Marc RAMETTE	CLARY
18	Mme Chantal CARRE	DEHÉRIES
19	M. Gilles PELLETIER	DEHÉRIES
20	M. Pierre LAUDE	ELINCOURT
21	M. Matthieu LEFER	ESTOURMEL
22	Mme Emilie POTIER	HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS
23	M. Michel DROUVROY	HONNECHY
24	Mr Didier CATTIAUX	INCHY-EN-CAMBRÉSIS
25	M. Aymeric DEMADE	LA GROISE
26	M. Olivier DESCAMPS	LE CATEAU-CAMBRÉSIS
27	M. André FERNEZ	LE POMMEREUIL
28	Mme Monique LESNE SETIAUX	MARETZ
29	Mr Yannick DUTILLEUL	MAUROIS
30	M. Michel HENNEQUART	MAZINGHIEN
31	M. Cédric SALEMBIER	MONTAY
32	M. Julien TAISNE	NEUVILLY
33	M. Damien DEPIL	ORS
34	M. Jean-Pierre RICHEZ	REUMONT
35	M. Pascal GERARD	SAINT-AUBERT
36	Mme Véronique NICAISE	SAINT-BENIN
37	M. Gérard QUENNESSON	SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
38	M. Henri QUONIOU	SAINT-SOUPLET-ESCAUFOURT
39	M. Jérôme RICHALET	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS
40	M. Stéphane JUMEAUX	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS
41	Mme Guislaine BLARY	TROISVILLES
42	Mme Axelle DOERLER	VILLERS-OUTRÉAUX
43	M. Patrice QUEVREUX	VILLERS-OUTRÉAUX
44	M. Yves WAYEMBERGE	WALINCOURT-SELVIGNY

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

Délibération 2026/052 - *Suite*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026 Publication le 24/04/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON CA2C Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 09:47

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026__052**
Objet :	**Délibération 2026/052 portant désignation des représentants de la CA2C au SIDEN-SIAN**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026__052-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026__052-DE-1-1_0.xml	text/xml	910 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_052.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026__052-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	229.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 10h42min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 10h42min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 10h42min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 10h42min36s	Reçu par le MI le 2026-04-23